



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

## APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE PLACES EN LOGEMENTS-FOYERS

### AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS

La commission de sélection d'appels à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental, réunie les 20 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016, a établi, à la majorité des membres ayant voix délibérative, le classement des 5 dossiers réceptionnés pour la création de 183 places en logements-foyers, comme suit :

N° 1 : Projet présenté par le CCAS la ville d'Antibes – Juan-les-Pins

N° 2 : Projet présenté par le CCAS de la ville de Nice à Nice

N° 3 : Projet présenté par le groupe EMERA à Mandelieu-la-Napoule

N°4 : Projet présenté par l'association API PROVENCE à Villeneuve-Loubet

N° 5 : Projet présenté par l'association « Jean Dehon » à Mougins

Conformément à l'article R.313-6-2, du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental.

Cet avis de classement sera publié au bulletin des actes administratifs et sur le site Internet du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Nice le 04 AOUT 2016

**Eric CIOTTI**

Député des Alpes-Maritimes  
Président du Département des Alpes-Maritimes